



**SAINT MARTIN  
BADMINTON**

**10 Terrains**

**2<sup>ème</sup> TOURNOI JEUNES DE  
SAINT MARTIN BADMINTON**

**Samedi 6 juin 2020**

**Simple**

**Catégories : U11, U13, U15 et U17**

**Classements : R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12**

**Dans les 2 salles de sport de St Martin du Fouilloux**

**SAINT MARTIN  
BADMINTON**

**N° autorisation : en attente**

## **LIEU DE LA COMPETITION**

**St Martin du fouilloux (10 Km à l'ouest d'Angers)**

**2 salles de sport (10 terrains) distantes de 200 mètres -**

**Contact pendant la compétition : Hervé Briaud, 06.06.40.91.77.**

## **TABLEAUX ET CATEGORIES**

**Ce tournoi jeune est ouvert aux U11, U13, U15 et U17 classés R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.**

**Le tournoi se déroule sous forme de poules de qualifications (2 qualifiés dans les poules de 3 ou 4) suivies de phases finales en élimination directe.**

**Le comité d'organisation limite les inscriptions par tableau.**

**Les joueurs seront placés dans les tableaux en fonction de leur CPPH à J-15. Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit de regrouper les séries ou d'organiser les tableaux en fonction du CPPH.**

## **HORAIRES**

**Début des matchs à 8h00.**

**Fin des matchs prévus à 19h00.**

## **ARBITRAGE**

**Le juge-arbitre du tournoi est Patrick Sérot et son adjoint est Jacques Gaudin.**

**Tous les matchs seront auto-arbitrés.**

## **VOLANTS**

**Les volants sont à la charge des joueurs. Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants pour la rencontre ainsi que tous les accessoires utiles à son match.**

**En cas de litige, le volant est le Yonex league 20 (volants en vente dans la salle).**

## **PARTICIPATION**

**Participation de 8 €.**

**Toute inscription devra être accompagnée de son règlement à l'ordre de Saint Martin Badminton.**

## **RECOMPENSES**

**De nombreux lots récompenseront les vainqueurs et finalistes.**

## **INSCRIPTIONS**

**La feuille de participation devra parvenir, accompagnée du règlement à :**

**Hervé BRIAUD, le Champ du Vivier, 49170 St Martin du Fouilloux,**

**pour le jeudi 28 mai 2020, au plus tard (cachet de la poste faisant foi).**

**Le responsable de club recevra, par courrier électronique, les horaires de convocation de chacun des joueurs inscrits. Ces convocations seront également disponibles sur notre site internet.**

## **RENSEIGNEMENTS**

**Tel : 02.41.39.56.94, 06.06.40.91.77**

**Mail : [briaud@free.fr](mailto:briaud@free.fr)**

**N'hésitez pas à consulter le site du club : [www.smb49.org](http://www.smb49.org) pour avoir des informations sur le tournoi.**

## **RESTAURATION**

**Une buvette (boissons, sandwiches, formules repas, confiseries...) sera à votre disposition durant toute la compétition.**

## **HEBERGEMENTS (à 10 minutes de la salle)**

**B&B Angers 1 - 6 av Pin Centre d'Activités du Pin - 49070 BEAUCOUZÉ - 08 92 78 80 04**

**Formule 1 Angers Ouest - Centre d'activités du pin - Rte de Nantes 49070 BEAUCOUZÉ - 08 91 70 51 60**

**Campanile Angers Ouest - av Guilhem Paul Prosper 49070 BEAUCOUZÉ - 02 41 36 06 60**

# Règlement particulier de la compétition

- 1. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBA D. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBA D. N° en cours d'autorisation.**
- 2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.**
- 3. Le Juge Arbitre principal du tournoi est Patrick Sérot, le juge arbitre adjoint est Jacques Gaudin. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.**
- 4. Tout participant doit être en règle avec la FFBA D et licencié pour la saison 2019/2020 le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Ce tournoi jeune est ouvert aux U11, U13, U15 et U17 classés R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.**
- 5. Le tournoi est géré par le logiciel badplus. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux est effectué par le logiciel utilisé, mais ses choix sont assujettis à l'approbation du Juge Arbitre. Les têtes de séries seront désignées suivant le CPPH (Classement Par Point Hebdomadaire) à J-15.**
- 6. La date limite d'inscription est fixée au jeudi 28 mai 2020 (date de réception). Les droits d'engagements sont de 8 €. Les inscriptions se font exclusivement par courrier adressé à : M Briaud Hervé, Le champ du Vivier, 49170 St Martin du Fouilloux avec un chèque joint à l'ordre de SMB. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. La date du tirage au sort est fixée au samedi 30 mai 2020. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les catégories par ordre d'arrivée des courriers, le cachet de la poste faisant foi.**
- 7. Les tableaux proposés sont les simples dames et simples hommes. Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit de regrouper, diviser, compléter ou modifier les catégories.**
- 8. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois, quatre ou cinq avec 2 sortants hormis poule unique.**
- 10. Les horaires de convocation des compétiteurs seront adressés aux responsables des inscriptions du club par mail à compter du mardi 2 juin 2020. Ceux ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi ou regarder sur le site [www.smb49.org](http://www.smb49.org)**
- 11. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur peut être appelé 1 heure avant son match et doit pointer dès son arrivée.**
- 12. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.**
- 13. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.**
- 14. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.**
- 15. Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté let au service et faute en cours d'échange.**
- 16. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.**
- 17. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les Yonex league 20. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.**
- 18. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.**
- 19. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs coachs durant les temps morts, les organisateurs et les officiels.**

**20. Tous les matchs seront auto-arbitrés.**

**21. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (30/05/2020) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.**

**22. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.**

**23. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.**

**24. Le comité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.**

**25. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.**